



StreamWIDE

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres



StreamWIDE

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société StreamWIDE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société StreamWIDE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 13 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note 2.8 de l'annexe des comptes annuels décrit le mode de reconnaissance du chiffre d'affaires en fonction des différents types de revenus. Nos travaux ont consisté à apprécier, sur la base de tests, le bien-fondé et la correcte application des méthodes mentionnées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 13 mars 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

■ Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.



Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 30 avril 2020

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

Jean-Christophe Pernet

StreamWIDE SA – Comptes statutaires annuels au 31 décembre 2019

• **Bilans aux 31 décembre 2019 et 31 décembre 2018**

(En K€)	31-déc.-19	31-déc.-18	31-déc.-19	31-déc.-18	
Immobilisations incorporelles	3	2	292	303	Capital social
Immobilisations corporelles	88	42	5 257	6 843	Réserves
Immobilisations financières	3 736	3 449	880	-1 014	Résultat
ACTIFS IMMOBILISES	3 827	3 493	6 429	6 132	TOTAL CAPITAUX PROPRES
Stocks		-	183	138	Provisions
Créances clients	7 752	7 826	23	23	Emprunts et dettes financières
Autres créances	1 183	1 628	785	1 079	Dettes fournisseurs
Valeurs mobilières de placement	1 604	644	1 076	1 003	Dettes fiscales et sociales
Trésorerie	2 849	1 218	6 563	4 859	Autres dettes
			1 986	1 453	Produits constatés d'avances
			170	122	Ecart de conversion passifs
ACTIFS CIRCULANTS	13 388	11 315	10 786	8 677	TOTAL DETTES
TOTAL ACTIFS	17 215	14 809	17 215	14 809	TOTAL PASSIFS

• **Comptes de résultat 2019 et 2018**

(En K€)	31-déc.-19	31-déc.-18
Ventes de services	6 773	3 651
Ventes de marchandises	-	-
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	6 773	3 651
Autres produits	523	404
Achats de marchandises	-53	-
Variation de stocks	-	-
Charges externes	-5 616	-4 275
Impôts et taxes	-42	-16
Charges de personnel	-1 362	-1 303
Dotations aux amortissements	-35	-26
Dotations aux provisions	-55	-21
Autres charges	-37	-21
RESULTAT EXPLOITATION	96	-1 607
Produits financiers	47	58
Charges financières	-99	-129
RESULTAT FINANCIER	-52	-71
Produits exceptionnels	16	6
Charges exceptionnelles	-6	-22
RESULTAT EXCEPTIONNEL	10	-16
Impôts sur les bénéfices	826	680
RESULTAT NET	880	-1 014

• **Annexes aux comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019**

Les notes et tableaux de la présente annexe font partie intégrante des comptes annuels. L'exercice social, d'une durée de 12 mois, couvre la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019.

- Total du bilan :	17.214.520 €
- Résultat net (bénéfice) :	880.343 €

I GENERALITES

1.1 Présentation de l'activité

La société StreamWIDE SA a démarré son exploitation le 25 janvier 2001. Elle a pour activité historique l'édition de logiciels destinés aux opérateurs télécoms fixes ou mobiles et aux fournisseurs de contenus à valeur ajoutée. Ces logiciels fonctionnent sur des serveurs standards et permettent aux clients de fournir à leurs abonnés des services à valeur ajoutée dans le domaine de la téléphonie et de la vidéo téléphonie. La Société développe également, depuis quelques années, des solutions applicatives tout en un de communication sécurisée en environnements critiques et de management de process, permettant ainsi aux entreprises et administrations de simplifier leur communication tout en numérisant leur activité de manière sécurisée. Ces dernières solutions logicielles adressent des marchés à fort potentiel et représentent maintenant un relais de croissance significatif pour la Société.

La Société détient également les titres des différentes filiales formant le Groupe StreamWIDE (notamment StreamWIDE France, StreamWIDE Inc, StreamWIDE Romania, StreamWIDE Beijing, StreamWIDE Tunisia et StreamWIDE Singapore).

La société a été admise sur le marché Growth d'Euronext Paris (ex Alternext) le 16 novembre 2007.

1.2 Evènements significatifs

En application de l'autorisation qui lui a été donnée par l'assemblée générale du 22 juin 2018, le conseil d'administration, réuni le 23 mars 2019, a décidé de réduire le capital social de la Société par annulation de 112.524 actions, d'une valeur nominale de 0,10 €, rachetées par la Société pour 583.767,60 €.

Le capital social a été en conséquence réduit de 11.252,40 €, et l'écart entre le prix de rachat des actions et la valeur nominale, soit 572.515,20 €, imputé sur le poste "prime d'émission".

Au terme de cette opération, le capital social de la Société s'élève à 291.749,90 € répartis en 2.917.499 actions de 0,10 € de nominal.

L'exercice 2019 a permis à la Société de valider la stratégie qu'elle suit depuis quelques années. Pour la première fois, les revenus issus des nouvelles solutions de communication sécurisée sont quasi équivalents à ceux issus de l'activité historique. Ainsi, le Groupe dans son ensemble, a réussi son pivot en adressant maintenant des marchés prometteurs à fort potentiel de croissance future.

II REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été élaborés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions suivantes ont notamment été respectées :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est celle des coûts historiques.

2.1 Changement de méthode

Aucun changement de méthode n'est survenu au cours de l'exercice.

2.2 Traitement comptable des frais d'augmentation du capital

Les frais d'augmentation du capital sont imputés sur le montant des primes d'émission afférentes à l'augmentation à laquelle ils sont liés (Code du commerce article L 232-9).

2.3 Immobilisations incorporelles et corporelles

a) *Concessions, brevets, licences, logiciels, droits et valeurs similaires :*

Le poste "Concessions, brevets, licences, logiciels, droits et valeurs similaires" est principalement constitué de licences de logiciels acquises. Leur dépréciation est constatée par voie d'amortissements linéaires en fonction de leur durée d'utilisation estimée à un an.

b) *Frais de recherche et développement*

En application des règles relatives aux actifs, les coûts de développement doivent, selon la méthode préférentielle, être immobilisés lorsqu'ils se rapportent à des projets nettement individualisés, ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale et qu'ils respectent les critères listés par la réglementation.

La société n'applique pas la méthode préférentielle. Elle comptabilise les coûts de développement dans les charges de l'exercice.

c) *Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur prix d'acquisition majoré des frais accessoires nécessaires à leur mise en état d'utilisation.

Leur dépréciation est constatée par voie d'amortissements linéaires, en fonction de leur durée d'utilisation estimée.

Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

- | | |
|--|--------|
| - Installations techniques : | 10 ans |
| - Agencements : | 10 ans |
| - Matériel de bureau et informatique : | 3 ans |
| - Mobilier : | 10 ans |

d) *Option fiscale*

Les frais d'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles, représentatifs de droits de mutation, d'honoraires, de commissions et frais d'actes sont comptabilisés directement en charges.

2.4 Immobilisations financières

Les titres immobilisés sont valorisés au prix d'acquisition et sont éventuellement dépréciés compte tenu de l'utilité que les participations présentent pour la Société, ou de leur valeur probable de négociation.

Option fiscale

Les frais d'acquisition d'immobilisations financières, représentatifs de droits de mutation, d'honoraires, de commissions et frais d'actes sont comptabilisés directement en charges.

2.5 Stocks de marchandises

Les stocks de marchandises sont évalués à leur prix d'achat selon la méthode du premier entré / premier sorti.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.6 Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances sont, le cas échéant, ramenées à leur valeur probable de réalisation par voie de dépréciation, en fonction des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

2.7 Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées pour couvrir des risques nettement précisés quant à leur objet, que des événements survenus rendent probables et qui ont pu être estimés de manière fiable.

2.8 Reconnaissance du chiffre d'affaires

a) Redevances sur logiciels

Les revenus liés à la cession ou la concession de droits d'accès à la plate-forme StreamWIDE à des opérateurs de téléphonie, à des fournisseurs d'accès Internet, à des administrations ou à des entreprises, sont comptabilisés à la date de mise à disposition par StreamWIDE des moyens d'accès (licences d'utilisation).

b) Prestations de services

Le chiffre d'affaires issu des prestations de services, autres que la maintenance, est comptabilisé lorsque les prestations sont exécutées et les services rendus, sur la base de récapitulatifs d'activité et d'acceptation client. Les prestations de maintenance sont comptabilisées prorata temporis en fonction de la période couverte par les prestations.

Le chiffre d'affaires relatif à des prestations réalisées, acceptées et non encore facturées est comptabilisé en factures à établir. Inversement, la fraction de chiffre d'affaires facturée à la clôture de l'exercice et correspondant à une période ultérieure à la date de clôture de l'exercice, est portée au passif du bilan sous la rubrique "Produits constatés d'avance".

c) Ventes de marchandises

Le chiffre d'affaires est enregistré dans le compte de résultat lors du transfert de propriété.

2.9 Résultat exceptionnel

Les éléments exceptionnels sont les produits et charges qui résultent d'évènements ou d'opérations clairement distincts des activités de l'entreprise, et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

2.10 Indemnité de départ en retraite

Les modalités de détermination de ces indemnités sont les suivantes :

- Utilisation de la méthode des droits projetés ;
- Age de départ en retraite retenu : 67 ans ;
- Application d'un taux de turn over fort dégressif selon l'âge ;
- Application d'un taux de progression des salaires de 3 % l'an ;
- Actualisation au taux de 0,79 % ;
- Utilisation de la table de mortalité INSEE 2018 ;
- Application de la convention collective "Bureaux d'études techniques".

La formule de calcul est la suivante :

- Droits acquis par le salarié (x) probabilité pour l'entreprise de verser ces droits (x) actualisation (x) coefficient de charges sociales.
- Le calcul des droits acquis par le salarié correspond à : pourcentage du salaire annuel brut estimé en fin de carrière, en fonction de l'ancienneté finale.
- La probabilité pour l'entreprise de verser les droits s'établit comme suit : probabilité de rester en vie (x) probabilité de rester dans l'entreprise.

L'indemnité de fin de carrière est appréciée pour toutes les personnes bénéficiant d'un contrat de travail à durée indéterminée, présentes à la clôture de l'exercice.

L'engagement de la société, ainsi déterminé, s'élève à 180.576 € au 31 décembre 2019, contre 131.098 € au 31 décembre 2018. Il est comptabilisé en provision pour charges.

2.11 Intégration fiscale

La société a opté avec sa filiale StreamWIDE France pour le régime de l'intégration fiscale à compter du 1er janvier 2012.

L'économie d'impôt, ou la charge d'impôt supplémentaire, égale à la différence entre la somme des impôts qui auraient dû être versés par chacune des sociétés du Groupe, si elles avaient payé elles-mêmes leur impôt, et l'impôt versé en raison du résultat d'ensemble, constitué pour la société tête du groupe fiscal (StreamWIDE SA) un profit ou une charge enregistré au poste "Impôts sur les bénéfices".

III COMMENTAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS ET AUTRES INFORMATIONS

3.1 Immobilisations incorporelles

Valeurs brutes

En €	31/12/2018	Augmentations	Diminutions	31/12/2019
Logiciels	150 882	9 381		160 263
Total	150 882	9 381	0	160 263

Amortissements

En €	31/12/2018	Dotations	Diminutions	31/12/2019
Logiciels	148 503	8 759		157 262
Total	148 503	8 759	0	157 262

Valeurs nettes

En €	31/12/2018	31/12/2019
Logiciels	2 378	3 000
Total	2 378	3 000

3.2 Immobilisations corporelles

Valeurs brutes

En €	31/12/2018	Augmentations	Diminutions	31/12/2019
Installations techniques	45 724			45 724
Agencements	77 176	5 729		82 905
Matériel de bureau et informatique	186 699	66 006		252 705
Mobilier	10 532			10 532
Total	320 131	71 735	0	391 866

Amortissements

En €	31/12/2018	Dotations	Diminutions	31/12/2019
Installations techniques	40 259	2 704		42 963
Agencements	65 197	2 577		67 775
Matériel de bureau et informatique	162 787	20 957		183 743
Mobilier	9 537	150		9 687
Total	277 780	26 388	0	304 167

Valeurs nettes

En €	31/12/2018	31/12/2019
Installations techniques	5 465	2 761
Agencements	11 979	15 131
Matériel de bureau et informatique	23 913	68 962
Mobilier	995	845
Total	42 351	87 699

3.3 Tableau des filiales et participations

Filiales	Pays	Pourcentage de détention	31/12/2019		31/12/2018	
			Valeur brute des titres	Valeur nette des titres	Valeur brute des titres	Valeur nette des titres
Streamwide Romania	Roumanie	100,00%	40 000	40 000	40 000	40 000
Beijing Streamwide	Chine	100,00%	213 275	213 275	213 275	213 275
Streamwide Inc	Etat-Unis	100,00%	1	1	1	1
Streamwide France	France	100,00%	3 050 518	3 050 518	3 050 518	3 050 518
Streamwide Tunisie	Tunisie	99,99%	4 865	4 865	4 865	4 865
Streamwide UK Limited	Royaume Uni	100,00%	1	1	1	1
Bzoo Networks Limited	Royaume Uni	100,00%	1	1	1	1
Streamwide PTE LTD	Singapour	100,00%	65	65	65	65
Total			3 308 726	3 308 726	3 308 726	3 308 726

Les titres de participation et les comptes courants des filiales ne sont pas dépréciés, aucune perte de valeur n'ayant été identifiée au 31 décembre 2019.

Les informations relatives aux principales filiales sont les suivantes:

Dernier exercice clos (en €)	Streamwide Romania	Streamwide Beijing	Streamwide Inc	Streamwide France	Streamwide Tunisie	Streamwide PTE LTD
Capital	40 000	213 275	1	3 050 518	4 865	65
Capitaux propres	395 639	85 386	-1 492 050	3 017 515	434 771	-84 164
Résultat net comptable	91 255	-66 861	-410 629	6 077	160 209	-48 727
Chiffre d'affaires	2 776 016	157 043	1 276 391	3 315 047	1 139 682	65 386
Avances consenties à la filiale	241 281		495			114 157
Dépréciation des avances consenties						
Avances reçus de la filiale				6 474 101		
Cautions et avals fournis						
Dividendes encaissés au cours de l'exercice						

Les filiales StreamWIDE UK Limited et Bzoo Networks Limited n'ont toujours pas démarré leur activité au 31 décembre 2019. Aucun flux significatif n'a donc été enregistré sur la période. Ces sociétés seront dissoutes en 2020.

Le résultat net comptable et le chiffre d'affaires des filiales sont convertis au cours moyen.

Le capital des filiales est mentionné au cours historique, soit au montant figurant dans les comptes de StreamWIDE SA au poste participations (filiales détenues à 100 % depuis leur création).

Les autres éléments sont convertis au cours de clôture constaté au 31 décembre 2019.

3.4 Stocks de marchandises

Il n'existe aucun stock de marchandise au 31 décembre 2019.

3.5 Etat des créances et des dettes

Créances

En €	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations	374 892		374 892
Autres immobilisations financières	49 669		49 669
Clients douteux ou litigieux	12 247		12 247
Autres créances clients	7 751 960	7 751 960	
Personnel et comptes rattachés	12 150	12 150	
Organismes sociaux	1 980	1 980	
Impôt sur les bénéfices	850 441	850 441	
Taxe sur la valeur ajoutée	63 994	63 994	
Autres impôts taxes et versements assimilés			
Débiteurs divers	141	141	
Charges constatées d'avance	201 835	201 835	
Total	9 319 308	8 882 500	436 808

Les créances au titre de l'impôt sur les bénéfices sont essentiellement représentées par les sommes à recevoir au titre du Crédit d'Impôt en faveur de la Recherche :

Périodes (en €)	Augmentations	Diminutions	31/12/2019
Exercice 2017		569 866	0
Exercice 2018		692 728	0
Exercice 2019	820 441		820 441
Total	820 441	1 262 594	820 441

Le Crédit d'Impôt Recherche 2017 a été remboursé avril 2019 et celui de 2018 en décembre 2019. Le Crédit d'Impôt Recherche 2019 fera l'objet d'une demande de remboursement conformément aux dispositions prévues pour les PME au sens communautaire.

Dettes

En €	Montant brut	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans
Emprunts et dettes auprès établi crédit	1 169	1 169		
Emprunts et dettes financières divers	22 190			22 190
Fournisseurs et comptes rattachés	784 199	784 199		
Personnel et comptes rattachés	74 646	74 646		
Organismes sociaux	71 780	71 780		
Impôt sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	888 385	888 385		
Autres impôts et taxes	41 331	41 331		
Dettes sur immobilisations	7 294	7 294		
Groupe et associés	6 555 006	6 555 006		
Autres dettes	1 210	1 210		
Produits constatés d'avance	1 985 613	1 985 613		
Total	10 432 823	10 410 633	0	22 190

Les dettes "Groupe et associés" correspondent au compte courant envers la filiale StreamWIDE France qui enregistre les opérations d'exploitation entre les deux sociétés, et au compte courant d'intégration fiscale de cette filiale.

3.6 Créances et dettes représentées par des effets de commerce

Le bilan ne comprend aucune créance et/ou dette de cette nature.

3.7 Valeurs mobilières de placement et disponibilités

En €	31/12/2019	31/12/2018
Actions propres (contrat de liquidité)	72 285	59 744
Actions propres (programme de rachat)	1 532 014	584 177
Total actions propres	1 604 299	643 920
Valeur liquidative	2 083 797	872 791

L'Assemblée Générale du 29 juin 2009 de la société StreamWIDE SA a délégué au conseil d'administration la mise en place d'un programme de rachats d'actions dans le cadre d'un contrat de liquidité pour l'animation du marché du titre de la Société. L'Assemblée générale du 24 juin 2016 a renouvelé cette autorisation et a élargie cette autorisation aux rachats d'actions pour la mise en place de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société et aux rachats d'actions en vue de l'attribution ou de la cession d'actions aux dirigeants mandataires sociaux et salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées au titre de leur participation aux fruits de l'expansion, ou pour l'annulation de tout ou partie des actions rachetées. L'Assemblée générale du 21 juin 2019 a reconduit cette autorisation.

Le nombre d'actions propres détenues au 31 décembre 2019 s'élève à 176.593, soit 6,05 % du total des actions de la société. Les comptes de liquidité associées (ouverts auprès de Oddo) présentent un solde de 101 K€ au 31 décembre 2019.

Un compte courant rémunéré a été ouvert à la HSBC le 9 novembre 2010. Son solde s'élève à 2.530.000 € au 31 décembre 2019, hors intérêts. Il est inscrit dans la rubrique "Disponibilités". Ce compte courant est utilisé tout au long de l'année pour gérer les excédents de trésorerie courante constatés en cours de période.

Le solde du poste "Trésorerie" au 31 décembre 2019 est composé de comptes courants bancaires ouverts auprès de la Société Générale (solde de 29 K€) et de HSBC (solde de 188 K€).

3.8 Provisions pour risques et charges

En €	31/12/2019	31/12/2018
Provision indemnité fin de carrière	180 576	131 098
Provision pour perte de change	2 594	7 242
Total	183 170	138 340

L'utilisation des provisions s'analyse comme suit :

En €	Montant 31/12/2018	Dotations	Reprises		Montant 31/12/2019
			Utilisée	Non utilisée	
Provision indemnité fin de carrière	131 098	49 478			180 576
Provision pour perte de change	7 242	2 594	7 242		2 594
Total	138 340	52 072	7 242	0	183 170

3.9 Charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer

En €	31/12/2019	31/12/2018
Emprunts et dettes auprès des établ crédit	1 169	341
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	319 095	371 706
Dettes fiscales et sociales	131 725	95 724
Autres dettes	82 115	74 132
Total	534 103	541 902

Produits à recevoir

En €	31/12/2019	31/12/2018
Créances rattachées à des participations	2 187	
Créances clients et comptes rattachés	1 966 466	2 266 154
Autres créances	141	141
Disponibilités		198
Total	1 968 794	2 266 492

3.10 Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance

En €	31/12/2019	31/12/2018
Charges d'exploitation	201 835	180 689
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
Total	201 835	180 689

Produits constatés d'avance

En €	31/12/2019	31/12/2018
Produits d'exploitation	1 985 613	1 452 696
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
Total	1 985 613	1 452 696

Les produits constatés d'avance ne sont pas, par nature, récurrents. Leur évolution ne peut donc pas être mise en relation directe avec le niveau d'activité mais seulement avec le calendrier de certaines commandes et des facturations liées.

3.11 Ventilation du chiffre d'affaires

La ventilation du chiffre d'affaires s'analyse comme suit :

En €	31/12/2019			31/12/2018		
	France	Export	Total	France	Export	Total
Ventes de marchandises	47 587		47 587			0
Redevances sur logiciels	1 962 532	472 742	2 435 274	851 950	290 387	1 142 337
Services	2 180 844	1 259 589	3 440 433	469 963	1 221 845	1 691 808
Prestations groupe	849 737	0	849 737	810 177	7 040	817 217
Total	5 040 700	1 732 331	6 773 031	2 132 091	1 519 271	3 651 362

3.12 Intégration fiscale

La société a opté, avec sa filiale StreamWIDE France, pour le régime de l'intégration fiscale à compter du 1er janvier 2012.

Au 31 décembre 2019, l'intégration fiscale ne génère aucune charge ni économie d'impôt dans les comptes de StreamWIDE SA.

3.13 Ventilation de l'impôt sur les sociétés

En €	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat après impôt
Résultat courant avant impôt	44 335		44 335
Résultat exceptionnel	9 566		9 566
Crédit d'impôt recherche		820 441	820 441
Crédit d'impôt mécénat		6 000	6 000
Total	53 902	826 441	880 343

3.14 Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

La situation fiscale différée, non comptabilisée, se traduit par un allègement de la dette future d'impôt.

En €	Bases	Impôt à 28,00 %
Provision indemnité fin de carrière	180 576	50 561
Ecart de conversion passif	169 531	47 469
Total	350 107	98 030

Les déficits fiscaux en report au 31 décembre 2019 s'analysent comme suit :

En €	Montants
Déficits propres à StreamWIDE nés antérieurement à l'intégration fiscale	1 288 976
Déficits du groupe : intégration fiscale	9 879 892

3.15 Résultat exceptionnel

En €	31/12/2019
Indemnité d'assurance dégâts des eaux	9 566
Reprise provision dépréciation crédit d'impôt mécénat 2014	6 000
Produits exceptionnels	15 566
Crédit d'impôt mécénat 2014 non récupérable	6 000
Charges exceptionnelles	6 000
Résultat exceptionnel	9 566

3.16 Evolution des capitaux propres et du capital social

a) Evolution des capitaux propres avant résultat 2019

En €	Capital	Prime d'émission	Réserves et report à nouveau	Résultat 2018	Total
Situation au 31 décembre 2018	303 002	8 503 700	-1 660 235	-1 014 047	6 132 420
Réduction du capital	-11 252	-572 515			-583 768
Affectation du résultat 2018			-1 014 047	1 014 047	0
Situation au 31 décembre 2019	291 750	7 931 185	-2 674 282	0	5 548 653

b) Evolution du capital social

Le capital social, entièrement libéré, est composé de 2.917.499 actions de 0,1 euro chacune de valeur nominale, négociables sur le marché Growth d'Euronext Paris.

Au cours de l'exercice 2019, le capital a fait l'objet d'une réduction par annulation d'actions dont les modalités ont été exposées ci-avant au paragraphe 1.2.

Le conseil d'administration du 19 juin 2015 a décidé, conformément aux délégations qui lui ont été données par l'assemblée générale du même jour, de procéder à l'émission de bons de souscriptions d'actions (BSA). L'assemblée générale du 22 juin 2018 a décidé de prolonger la période de conversion des BSA 2 et BSA 3, les BSA 1 étant, quant à eux, devenus caducs le 1^{er} juillet 2018.

Nature des BSA	Nombre de BSA émis	Prix de souscription des BSA	Période de conversion en actions (4)	Nombre de BSA pour une action	Prix de souscription des actions
BSA 1 (1)	3 016 391	Gratuit	Du 01/07/2015 au 01/07/2018	15	14 €
BSA 2 (2)	2 002 500	0,007 €	Du 01/07/2016 au 01/07/2021	15	14 €
BSA 3 (3)	322 500	0,007 €	Du 01/07/2016 au 01/07/2021	15	14 €

(1) Emission au profit de l'ensemble des actionnaires. BSA caducs au 01/07/2018

(2) Emission au profit des cadres, dirigeants et salariés de la société et des sociétés liées

(3) Emission au profit de bénéficiaires dénommés

(4) Après décision de prolongation de l'assemblée générale du 22/06/2018

Le prix de souscription des BSA 2 et BSA 3 a été inscrit au poste "Prime d'émission" pour 16.275 €.

Les BSA exercés depuis leur émission sont les suivants :

Années	Nombre de BSA convertis	Catégorie des BSA convertis	Nombre d'actions créées	Augmentat° de capital	Prime d'émission
2015	30	BSA1	2	0,20	27,80
2016	3 045	BSA1	203	20,30	2 821,70
2017	90	BSA1	6	0,60	83,40
2018	825	BSA1	55	5,50	764,50
Total	3 990		266	26,60	3 697,40

Au 31 décembre 2019, suite aux départs de certains salariés et à l'exercice de 3.990 BSA 1, le nombre de BSA restant à exercer est de 2.242.500, soit 149.500 actions nouvelles potentielles si tous les BSA venaient à être exercés, représentant 5,12% du capital social actuel.

3.17 Frais de développement

Les frais de développement comptabilisés en charge de l'exercice (qui auraient été activés si la Société appliquait la méthode préférentielle) s'élèvent à 3.407.079 €, contre 2.969.715 € pour l'exercice précédent.

3.18 Ecarts de conversion

Les écarts de conversion actifs et passifs s'analysent comment suit :

En €	31/12/2019		31/12/2018	
	Ecarts actifs	Ecarts passifs	Ecarts actifs	Ecarts passifs
Comptes clients		166 382	486	122 190
Comptes fournisseurs		3 128	2 683	182
Comptes courants	2 594	21	4 073	
Total	2 594	169 531	7 242	122 372

3.19 Transferts de charges

En €	31/12/2019
Refacturation frais divers aux sociétés du groupe	5 000
Transferts de charges d'exploitation	5 000
Indemnité d'assurance dégâts des eaux	9 566
Transferts de charges exceptionnels	9 566
Total	14 566

3.20 Identité de la société consolidante

StreamWIDE SA n'est pas consolidée par une autre entité. Elle est la société mère du Groupe consolidé.

3.21 Rémunérations allouées aux dirigeants sociaux

Les rémunérations des membres du conseil d'administration, pour leurs fonctions de mandataires sociaux, s'élèvent à 220.112 € bruts au titre de l'exercice 2019, contre 216.112 € pour l'exercice 2018.

3.22 Effectif moyen

Catégories	31/12/2019	31/12/2018
Cadres	10	10
Total	10	10

3.23 Opérations hors bilan

3.23.1 Engagements financiers

a) *Garanties données sur l'emprunt obligataire émis par la filiale StreamWIDE France*

Dans le cadre de l'emprunt obligataire émis par sa filiale StreamWIDE France en juillet 2013, StreamWIDE SA a donné les garanties suivantes sur le remboursement du nominal (1.800.000 €) et le paiement des intérêts, commissions, frais et accessoires :

- caution solidaire à première demande
- nantissement de son fonds de commerce

Ces engagements sont donnés jusqu'au terme de l'emprunt obligataire, soit le 31 juillet 2022.

b) *Garanties données en faveur des clients*

La société n'a aucun engagement de cette nature au 31 décembre 2019.

3.23.2 Autres opérations non inscrites au bilan

La société n'a conclu aucune opération de cette nature.

3.24 Eléments concernant les entreprises liées et les participations

En €	Entreprises liées	Entreprises avec un lien de participation
Avances et acomptes sur immobilisations		
Participations		3 308 726
Créances rattachées à des participations		374 892
Prêts		
Avances et acomptes versés sur commandes		
Créances clients et comptes rattachés		5 611 927
Autres créances		
Capital souscrit non versé		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		22 190
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		393 191
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		6 555 006
Produits financiers		2 187
Charges financières		80 905

3.25 Informations sur les transactions avec les parties liées

L'information sur les transactions réalisées avec les parties liées n'est pas communiquée conformément aux dispositions de l'article R.123-198 du code de commerce :

- Les filiales sont toutes détenues à 100 %.
- Aucune opération de cette nature n'existe avec les actionnaires et/ ou dirigeants.

3.26 Evènements importants intervenus depuis la date de clôture

Aucun évènement post clôture significatif n'a été identifié entre la date de clôture et la date d'examen des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019.

La situation de crise sanitaire COVID-19 en France et dans le monde entier ouvre une période d'incertitudes importantes, sans que personne ne puisse encore en appréhender, dans le temps, tous les effets économiques et financiers. Cependant, l'activité de la Société ne devrait pas être impactée de façon significative à court terme.